

## TARIFS ECOLES 2026-2027 ST JOSEPH – JEANNE D'ARC – LES GRILLONS

Quotient =

Revenu fiscal de référence du ou des parents de l'année N-1 + Prestations CAF mensuelles (hors primes) x12  
Nombre de parts fiscales des avis d'impositions

Documents à fournir selon votre cas :

Parents mariés ou pacsés	Dernier avis d'imposition sur les revenus commun Dernière attestation de paiement de la CAF ou MSA
Parents en concubinage	Dernier avis d'imposition sur les revenus <b>des deux parents</b> Dernière attestation de paiement de la CAF ou MSA
Parents séparés en garde alternée	Dernier avis d'imposition sur les revenus <b>des deux parents</b> Dernières attestations de paiement de la CAF ou MSA des deux parents
Parents séparés avec une garde principale	Dernier avis d'imposition sur les revenus <b>du parent qui en a la garde principale</b> Dernière attestation de paiement de la CAF ou MSA

- Si vous ne souhaitez pas fournir ces éléments, vous serez rattachés à la tranche F à partir du 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire concernée.
- Les quotients ne sont calculés qu'à l'inscription de l'enfant. Toute nouvelle situation (enfant supplémentaire, modification des revenus) doit être signalée à la comptabilité et sera prise en compte pour l'année suivante uniquement.

Tarifs annuels : (assurance scolaire incluse)

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F
Quotient	< 6000	<6001 à 9000	<9001 à 12000	< 12001 à 15000	< 15001 à 20000	> 20000
Contribution familiale*	590	630	670	720	760	805
Demi-pension	700	700	700	700	700	700

\* Une réduction sur la contribution familiale de 10 % est accordée pour le 2<sup>ème</sup> enfant, de 25 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant et de 50 % pour le 4<sup>ème</sup>.  
 Gratuité à partir du 5<sup>ème</sup> enfant. Cette contribution familiale permet l'amortissement, la réparation et l'entretien des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat ainsi que l'acquisition du matériel pédagogique. Elle concerne également les supports administratifs, l'**assurance scolaire**, la responsabilité civile, la correspondance, l'infirmérie, l'association sportive, les études, l'encadrement et les services éducatifs proposés à votre enfant....

- Repas occasionnel pour les externes : **5,40€**

Frais complémentaires suivant classe :

- Cotisation APEL, fichiers, cahiers d'activités, fournitures, ateliers...

Bourses d'établissement : Dossier à demander à la comptabilité et à rendre avant le 30 septembre.